

# **Évaluation réaliste du Programme d'aide pour favoriser le retour en formation des 16-24 ans**

## **Résumé**

### **Chercheur principal**

**Sylvain Bourdon, Université de Sherbrooke**

### **Co-chercheur(s)**

Rachel Bélisle, Université de Sherbrooke  
Éric Yergeau, Université de Sherbrooke  
Manon Gosselin, Université de Sherbrooke  
Suzanne Garon, Université de Sherbrooke

### **Autre(s) membre(s) de l'équipe**

Virginie Thériault, Université de Sherbrooke

### **Établissement gestionnaire de la subvention**

Université de Sherbrooke

### **Numéro du projet de recherche**

2010-AF-135993

### **Titre de l'Action concertée**

Évaluation du programme d'aide pour favoriser le retour  
en formation des 16-24 ans " Le plaisir d'apprendre : j'embarque  
quand ça me ressemble "

### **Partenaire(s) de l'Action concertée**

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)  
Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)  
et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture

## RÉSUMÉ

### 1. Titre (titre promotionnel)

Des efforts à poursuivre pour favoriser le retour en formation des 16-24 ans.

### 2. Principale question et/ou hypothèse de la recherche

Ce projet de recherche a évalué le programme expérimental *Le plaisir d'apprendre : j'embarque quand ça me ressemble* dont le but était de favoriser le retour en formation des jeunes adultes de 16 à 24 ans et leur obtention d'un diplôme du secondaire (DES ou DEP). L'évaluation a poursuivi cinq objectifs : 1. décrire la population desservie, les pratiques, les activités et les services mis en œuvre pour favoriser le retour et le maintien en formation de la population visée dans chaque CS (mise en œuvre); 2. décrire, pour chaque territoire, l'offre de service à caractère éducatif ou susceptible de stimuler un retour en formation des jeunes adultes non diplômés; 3. identifier et de décrire les effets obtenus dans chaque contexte pour chacun des cinq systèmes visés (jeunes adultes, familles, classes, centres ou CS, communautés); 4. déterminer la pertinence et l'efficacité du programme relativement à ses objectifs; 5. retourner l'information issue de l'évaluation aux milieux concernés de manière à favoriser l'amélioration des pratiques destinées à atteindre les objectifs du programme. Afin d'atteindre ces objectifs évaluatifs, une variété de sources ont été mobilisées dans le cadre de la recherche, dont des données administratives, des documents et 153 entretiens individuels. L'une des principales difficultés rencontrée au plan méthodologique est qu'il n'existe pas de données permettant de suivre de façon valide, fiable et relativement précise les parcours des jeunes qui ont participé au Programme 16-24.

### 3. Principaux résultats et principales pistes de solution

L'analyse a montré que la mise en œuvre du programme au niveau national a été laborieuse, mais malgré tout relativement efficace. Le soutien personnalisé des acteurs du MELS a permis de conserver une relative harmonie dans la mise en œuvre, mais le roulement du personnel mandaté pour œuvrer dans le Programme 16-24, aux niveaux national, régional et local, explique certaines des difficultés de mise en œuvre. L'approche écosystémique préconisée semble porteuse, mais une certaine bureaucratisation de son implantation a créé de la confusion. Au plan local, les moyens planifiés ont été nombreux et diversifiés. Les jeunes ayant participé correspondent bien à la population visée en ce qui a trait aux facteurs qui ont ralenti leur réussite scolaire. Le programme a été d'une grande pertinence pour les jeunes adultes déjà dans les centres, et bien que certains moyens aient pu rejoindre des jeunes qui n'étaient pas déjà inscrits, on constate peu d'avancées en ce sens dans l'ensemble. Le programme a atteint en bonne partie son premier objectif qui est de soutenir le retour et le maintien en formation. L'objectif d'adapter l'offre de services de formation est partiellement atteint et beaucoup reste encore à faire. Celui de favoriser le partenariat, la mobilisation, l'adaptation et la continuité de services est aussi atteint en partie. Par ailleurs, l'atteinte du but général qui était de favoriser l'obtention d'un diplôme (DES ou DEP), la poursuite des études ou l'intégration sociale et professionnelle est très modeste. Ce résultat paraît malgré tout satisfaisant, compte tenu de son caractère ambitieux si on tient compte de la durée du programme et du contexte général de son implantation.

Le programme n'étant pas reconduit, l'évaluation a cherché à cerner des pratiques et activités porteuses, susceptibles d'être intégrées à d'autres interventions

destinées à cette population. On constate notamment que plusieurs des moyens du Programme 16-24 peuvent être réinvestis dans les SARCA, mais il semble aussi très important de trouver des manières de préserver ceux qui relèvent des services d'enseignement et de s'assurer qu'ils continuent de desservir la même population en difficulté. On recommande aussi de mettre à l'ordre du jour collectif la question de la valeur et des retombées, pour les jeunes adultes et la société, des formations de courte durée et d'autres formes de sanction au secondaire comme le Certificat de formation à un métier semi-spécialisé, qui marquent la fin d'une étape dans un parcours qui pourrait éventuellement se poursuivre vers le DES ou le DEP. Deux recommandations portent sur les possibilités encore peu explorées offertes par la reconnaissance d'acquis extrascolaires ou le bilan des acquis relatifs à la formation générale de base pour l'attraction et le maintien en formation des jeunes adultes et pour la valorisation de leurs apprentissages en contexte parascolaire. Cinq autres recommandations ouvrent plus globalement sur la conception et la mise en œuvre de la programmation sociale en éducation. On encourage notamment à poursuivre les efforts entrepris pour inscrire les actions des milieux scolaires dans une réelle dynamique de partenariat et à tenir compte des complexités de l'articulation entre les divers paliers dans l'arrimage partenarial.

#### **4. Contexte et historique du projet en lien avec l'appel de propositions et les besoins exprimés par les partenaires**

Le programme a été annoncé par le gouvernement dans son Plan d'action en matière d'éducation des adultes et de formation continue de 2002. Il a été introduit en 2003-2004 dans 20 CS de 17 régions du Québec. Il est sous la responsabilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et fait appel à la collaboration interministérielle, notamment celle du ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale et de partenaires jeunesse. En 2008, le MELS décide de limiter l'expérimentation à cinq CS seulement et de lancer une évaluation permettant de cerner des pratiques et activités porteuses, susceptibles d'être intégrées à d'autres interventions destinées à cette population.